

## MAIRIE DE CHAILLAND



## Date de la convocation

24 Novembre 2018

## Date de l'affichage

11 Décembre 2018

## Délibération n°2018.12.01

OBJET :
**MISE EN ACCESSIBILITE ET  
SECURISATION DE L'ECOLE  
PUBLIQUE**
**Validation du plan de  
financement et demande de  
subventions**

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**


L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Étaient absents :

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu la présentation du projet de réfection de la cour de l'école et de création de rampes d'accès aux différentes entrées pour mise en accessibilité, lors de la séance du conseil municipal du 06 Novembre 2018,

Considérant que le service ingénierie de la Communauté de Communes de l'Ernée a démarché plusieurs entreprises de travaux publics et d'aménagement, et que le projet arrêté a été estimé à 68 075€ HT soit 81 690.00 € TTC,

Considérant que pour financer cet investissement, il est proposé le plan de financement suivant :

|                                            |                   |
|--------------------------------------------|-------------------|
| - DETR (50% de 68 075 €) :                 | 34 037.50 €       |
| - Région, pacte ruralité (10%) Fonds école | 6 807,50 €        |
| - Département Amendes de police            |                   |
| (25% du total plafond soit 40000 €) :      | 10 000,00 €       |
| - Fonds propre :                           | 17 230,00 €       |
| <b>TOTAL :</b>                             | <b>68 075,00€</b> |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'APPROUVER le projet de mise en accessibilité et sécurisation de l'école publique
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et s'engage à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées par une augmentation de l'autofinancement
- DE SOLLICITER toute subvention auprès des différents partenaires financiers au meilleur taux.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à rechercher et solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de concourir au financement de ce projet
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2019 en fonction des financements obtenus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes aux demandes de subventions

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

24 Novembre 2018

**Date de l'affichage**

11 Décembre 2018

**Délibération n°2018.12.02**



**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF**

**Décision budgétaire modificative  
pour manque de crédits budget  
annexe « foyer logement »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Étaient absents :

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018.03.05 en date du 29 Mars 2018 portant sur l'approbation du budget primitif annexe foyer logement pour l'année 2018,

Considérant que le montant des achats liés à l'alimentation pour le budget annexe foyer logement dépasse les crédits ouverts au Budget Primitif 2018, Considérant que les prévisions budgétaires au Budget Primitif en charges de personnel ont été surévaluées et que les crédits ouverts sont donc plus importants que le besoin réel,

Considérant la proposition suivante :

| Section de fonctionnement       |              |
|---------------------------------|--------------|
| C/ 6451 cotisations URSSAF      | - 2 000.00 € |
| C/ 6413 personnel non titulaire | - 4 000.00 € |
| C/ 6411 personnel titulaire     | - 2 300.00 € |
| C/ 022 dépenses imprévues       | - 700.00 €   |
| C/60623 alimentation            | + 9 000.00 € |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'APPROUVER la modification budgétaire tel que présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à ce dossier

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

24 Novembre 2018

**Date de l'affichage**

11 Décembre 2018

**Délibération n°2018.12.03**



**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF**

**Décision budgétaire modificative  
pour manque de crédits budget  
principal commune  
dégrèvement taxes foncières  
jeunes agriculteurs**

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Étaient absents :

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°2018.04.03 en date du 11 avril 2018 relative à l'affectation du résultat et l'approbation du budget,

Considérant que le montant du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs nouvellement installés est pris en charge par la collectivité pendant 5 ans suivant leur installation,

Considérant que celui-ci dépasse les crédits ouverts au Budget Primitif 2018,

Considérant la proposition suivante :

|                                                                                                        |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Section de fonctionnement                                                                              |            |
| C/ 022 dépenses imprévues                                                                              | - 713.00 € |
| C/7391171 dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs | + 713.00 € |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'APPROUVER la modification budgétaire tel que présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## MAIRIE DE CHAILLAND



## Date de la convocation

24 Novembre 2018

## Date de l'affichage

11 Décembre 2018

## Délibération n°2018.12.04

OBJET :

## BUDGET PRIMITIF

**Décision budgétaire modificative  
pour manque de crédits budget  
annexe « Boulangerie »**

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13



L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Étaient absents :

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018.04.01 en date du 11 Avril 2018 portant sur l'approbation du budget primitif annexe « Boulangerie » pour l'année 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018.04.03 en date du 11 Avril 2018 portant sur l'approbation du budget primitif principal commune pour l'année 2018,

Considérant que le montant du remboursement du loyer de décembre 2018 par la collectivité au propriétaire du bâtiment dépasse les crédits ouverts au Budget Primitif 2018,

Considérant que le montant des frais bancaires liés à la renégociation de l'emprunt souscrit au budget annexe « Boulangerie » dépasse les crédits ouverts au Budget Primitif 2018,

Considérant la nécessité de prévoir le versement d'une subvention du budget principal commune vers le budget annexe « Boulangerie »

Considérant que ces crédits ne sont pas prévus au budget primitif, il convient de prendre une décision modificative de la manière suivante :

## BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - Section de fonctionnement

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| C/ 022 dépenses imprévues          | - 500.00 € |
| C/6521 déficit des budgets annexes | + 500.00 € |

## BUDGET ANNEXE « BOULANGERIE » - Section de fonctionnement

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| C/ 7552 revenus des immeubles | + 500.00 € |
| C/ 627 services bancaires     | + 500.00 € |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'APPROUVER la modification budgétaire tel que présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

24 Novembre 2018

**Date de l'affichage**

11 Décembre 2018

**Délibération n°2018.12.05**



**OBJET :**

**RENOUVELLEMENT DE LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES  
RURALES**

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Étaient absents : Mme BETTON faisant partie du conseil d'administration de cette association se retire de la salle, et ne prend donc part ni à la délibération, ni au vote – Mme LEPINE la remplace en qualité de secrétaire de séance

Mme Virginie LEPINE a été désignée secrétaire de séance

Vu la démarche de partenariat engagée depuis 2014 entre l'association Familles rurales et la commune de Chailland concernant l'action enfance jeunesse sur la commune de Chailland,

Vu la nécessité d'organiser les modalités de ce partenariat entre l'association Familles rurales de Chailland et la commune pour la gestion et la coordination de l'accueil de loisirs péri et extrascolaire,

Vu la convention de partenariat rédigée entre Familles rurales et la commune de Chailland,

Considérant l'avis favorable de la commission enfance jeunesse,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 10 voix pour et 2 abstentions

**DECIDE**

- DE SIGNER le renouvellement de cette convention pour l'année 2019
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe en charge de l'enfance jeunesse à signer tout acte afférent à cette convention.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

24 Novembre 2018

Date de l'affichage

11 Décembre 2018

Délibération n°2018.12.06



OBJET :

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES  
RURALES**

**Paiement des repas du centre de  
loisirs été 2018**

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Etaient absents : Mme BETTON faisant partie du conseil d'administration de cette association se retire de la salle, et ne prend donc part ni à la délibération, ni au vote – Mme LEPINE la remplace en qualité de secrétaire de séance

Mme Virginie LEPINE a été désignée secrétaire de séance

Vu la nécessité d'organiser les modalités d'un partenariat entre l'association Familles rurales de Chailland et la commune pour le remboursement des frais de repas engagés dans le cadre de l'accueil de loisirs, été 2018 par l'établissement d'une convention,

Considérant que l'association Familles Rurales de Chailland s'engage à rembourser les frais de repas afférents à l'accueil de loisirs été 2018 préparés par la commune de Chailland et dont le montant a été encaissé auprès des familles par l'association Familles Rurales,

Considérant que le montant perçu par Familles Rurales pour les repas de l'accueil de loisirs été 2018 sera refacturé par la commune de Chailland à Familles rurales,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- DE SIGNER la convention précitée avec Familles Rurales
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe en charge de l'enfance jeunesse à signer tout acte afférent à cette convention.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

24 Novembre 2018

**Date de l'affichage**

11 Décembre 2018

**Délibération n°2018.12.07**



**OBJET :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'ERNEE**

**Prise en charge par la commune  
d'une partie des travaux  
d'installation des containers  
semi-enterrés**

|                            |
|----------------------------|
| Nombre de conseillers : 14 |
| Nombre de présents : 12    |
| Nombre de votants : 13     |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Étaient absents :

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n° 2018.02.04 du 20 Février 2018 portant choix d'augmenter la capacité de collecte des ordures ménagères en installant de nouveaux containers semi-enterrés,

Considérant la mise en place de 4 conteneurs semi-enterrés tri sélectif près du Coccimarket,

Considérant qu'il convient de régler auprès de la communauté de communes de l'Ernée la somme de 14 220.52 € relative à cette installation,

Considérant que cette somme sera réattribuée à la commune de Chailland quand tous les conteneurs semi-enterrés auront été installés par la C.C.E. et qu'il n'y aura plus de conteneurs dits « aériens »,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE**

- DE VALIDER cette participation financière restant à charge de la collectivité dans ce cadre, soit 14 220.52 €.
- D'AUTORISER le mandatement de cette somme à la communauté de communes de l'Ernée
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS

**MAIRIE DE CHAILLAND**



**Date de la convocation**

24 Novembre 2018

**Date de l'affichage**

11 Décembre 2018

**Délibération n°2018.12.08**



**OBJET :**

**INSTALLATION CLASSEE POUR  
LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT POUR LE  
PROJET LA SNC FERME  
EOLIENNE**

**Avis du Conseil Municipal**

|                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers : 14<br>Nombre de présents : 12<br>Nombre de votants : 13 |
|---------------------------------------------------------------------------------|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, M BLIN

Étaient absents :

Mme Aurélie BETTON a été désignée secrétaire de séance

Vu l'article R 512-46-11 du code de l'environnement,

Vu l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 19 Novembre 2018 prescrivant la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SNC FERME EOLIENNE de St Hilaire du Maine, ayant son siège social 2, rue du libre-échange CS 95893 31506 TOULOUSE, en vue d'exploiter des installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, d'une puissance totale installée de 11MW, regroupant trois aérogénérateurs d'une hauteur de 170 mètres et un aérogénérateur d'une hauteur de 158,3 mètres, d'une puissance de 2,75 MW chacun, ainsi qu'un poste de livraison, sur la commune de Saint-Hilaire du Maine,

Considérant qu'une note explicative de synthèse, a bien été transmise aux membres du conseil avec leur convocation et que l'ensemble du dossier est consultable en mairie,

Considérant que l'enquête publique durera du 10 Décembre 2018 au 10 Janvier 2019,

Considérant que les Conseils Municipaux des communes environnantes sont appelés à s'exprimer et à donner un avis sur ce projet,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 6 voix pour et 7 abstentions

**DECIDE**

- D'EMETTRE un avis favorable pour la demande présentée par la SNC FERME EOLIENNE de St Hilaire du Maine citée ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Bruno DARRAS